

REGARD CROISE SUR BRAZZAVILLE ENTRE LA CAPITALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE ET LA CAPITALE DE LA FRANCE LIBRE DE 1940 A 1942

Jacques Gervais OULA

Docteur, Chargé de cours Faculté des lettres, Arts et Sciences Humaines, FLASH
École Normale Supérieure, ENS, Université Marien Ngouabi
Brazzaville
République du Congo

jacquesgervaisoula@gmail.com

Résumé

Cet article propose une réflexion sur le rôle historique majeur que Brazzaville jouait concomitamment comme capitale de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) et capitale de la France Libre pendant la période allant de 1940 à 1942. En jouant ce double rôle, Brazzaville était donc au cœur de tout l'enjeu de la résistance et de la libération à la fois des Français qui vivaient sous l'occupation allemande hitlérienne et des indigènes soumis à l'indigénisme par des Français. En effet, la libération de la France part de Brazzaville où le général de Gaulle lançait le manifeste annonçant la création du Conseil de défense de l'Empire, le 27 octobre 1940 ; les indigènes en s'appropriant la résistance de leur oppresseur construisaient déjà à leur tour leur propre libération qui aboutira à la célèbre Conférence de Brazzaville de 1944 où était évoquée pour la première fois la question de leur émancipation.

Mots clés : Afrique Équatoriale Française, Brazzaville, capitale, France libre, résistance

Abstract

This article offers a reflection on the major historical role that Brazzaville played simultaneously as the capital of French Equatorial Africa (AEF) and the capital of Free France during the period from 1940 to 1942. By playing this dual role, Brazzaville was therefore at the center of the whole issue of resistance and the liberation both of the French who lived under Hitler's German occupation and of the natives subjected to indigenism by the French. Indeed, the liberation of France starts from Brazzaville where General de Gaulle launched the manifesto announcing the creation of the Empire Defense Council, on October 27, 1940; the natives, by appropriating the resistance of their oppressor, were already in turn building their own liberation which would culminate in the famous Brazzaville Conference of 1944 where the question of their emancipation was raised for the first time.

Keywords: French Equatorial Africa, Brazzaville, capital, Free France, resistance

Classification JEL Z0

Introduction

Les grandes inventions de la fin du Moyen Âge (la boussole, les caravelles, l'imprimerie et les armes à feu) permettaient de grands progrès. Car ceux-ci favorisaient les voyages de découvertes réalisés par les Européens, lesquels ne pouvaient rester sans conséquences surtout pour les peuples découverts. En effet, à partir de 1416, le roi de Portugal Henri le Navigateur envoie sur la côte d'Afrique des navires qui, chaque fois, iront plus loin. C'est dans cette optique qu'en 1482, le navigateur portugais, Diego Cao (1450-1486), découvre l'embouchure du Congo ; en 1486, Barthélemy Diaz (1450-1500), navigateur portugais, arrive au Cap qui termine l'Afrique au sud (Cap de Bonne-Espérance) ; en 1498, un autre navigateur portugais, Vasco de Gama (1469-1525), dépasse le Cap de Bonne-Espérance et fait escale au Mozambique d'où il se rend aux Indes ; en 1500, Diégo Diaz (1450-1500) découvre l'île de Madagascar. Avec ces voyages de découvertes, le contact Europe-Afrique était donc de mise. Aussi Sékéné Mody Cissoko n'aura-t-il pas tort de dire que « l'Occident européen a eu en effet des contacts anciens avec

l'Afrique noire. L'histoire des découvertes des côtes africaines par les navigateurs portugais au XV^e siècle est trop connue pour s'y attarder »¹. Toutefois, ces voyages de découvertes cédaient inéluctablement le pas à l'exploration qui précédait la colonisation en tant que telle. C'est dans ce contexte historique que l'explorateur français d'origine italienne, Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905), explorait l'Afrique centrale pour le compte de la France aux termes de trois expéditions. Lors de sa deuxième expédition, Brazza rencontre le roi des Batékés, Makoko, à M'Bé et signe avec lui un accord qui permet à la France de s'établir sur la rive droite du Congo : Brazza y installe aussitôt le poste de M'Foa. Ce poste de M'Foa connut une évolution au cours de l'histoire puisqu'il devint en 1880 une ville dont le nom résulta du nom même de l'explorateur franco-italien : Brazzaville. Cette ville de Brazzaville, fondée en 1880 par Pierre Savorgnan de Brazza, marquera sans discontinuité l'histoire de l'humanité. Le premier fait historique majeur par lequel Brazzaville marque l'histoire de l'humanité et qui fait véritablement d'ailleurs son entrée dans l'histoire est le fait qu'elle était la capitale d'une grande colonie de l'Empire français : l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.) de 1910 à 1958, résultant elle-même du Congo-français. L'A.E.F. était l'un des maillons essentiels de la chaîne de l'Empire colonial français. Cependant, à ce premier fait historique s'ajoute un second fait historique non moins négligeable qui installe davantage cette ville capitale coloniale dans l'histoire. Il s'agit du fait que Brazzaville jouait également pendant la ladite période coloniale le rôle de capitale de la France libre, de 1942 à 1944. C'est un fait historique inédit sinon exceptionnel non seulement dans l'histoire des civilisations, mais aussi dans l'histoire de la colonisation européenne. Finalement, c'est par ce fait historique inédit que bon nombre d'historiens s'intéressent à cette ville capitale, à notre tour, ne dérogeons pas à la règle. Et la question d'emblée que nous pouvons nous poser ici est la suivante : comment et moyennant quoi Brazzaville, ce petit-village des pêcheurs Tékés communément appelé M'Foa, avant la colonisation française, est-elle devenue concomitamment la capitale de l'Afrique Équatoriale Française et la capitale de la France Libre ? Telle est donc la question majeure constituant la toile de fond de notre problématique.

Les résultats auxquels nous aboutirons dans la présente réflexion consistent à montrer de fond en comble qu'en jouant concomitamment ce double statut de capitale de l'Afrique Équatoriale Française et de la France Libre, Brazzaville était donc au cœur de tout l'enjeu de la résistance et de la libération à la fois des indigènes soumis à l'indigénisme et des citoyens français qui vivaient sous le mode de l'occupation, c'est-à-dire de l'occupation de la France par l'Allemagne Nazie. En effet, la libération de la France part de Brazzaville où le général de Gaulle lança le manifeste annonçant la création du Conseil de défense de l'Empire, le 27 octobre 1940 ; pour les indigènes en revanche, le discours du Gouverneur Général Félix Éboué du 8 novembre 1941 annonçait déjà à pas feutrés cette libération, laquelle sera confirmée par la tenue de la célèbre Conférence de Brazzaville de 1944 où était évoquée pour la première fois la question de leur émancipation, la décolonisation.

Mais pour un travail qui doit obéir à une rigueur scientifique, nous sommes toujours soumis aux exigences méthodologiques. Ainsi, nous assignons à ce travail la méthode comparative. Celle-ci nous installe dans la perspective même d'Émile Durkheim (1858-1917), sociologue français et un des fondateurs de la sociologie moderne, qui affirmait que « *l'histoire ne peut être une science que dans la mesure où elle explique, et l'on ne peut expliquer qu'en comparant* »². Cette méthode nous servira comme outil essentiel dans cette ascèse relative à l'appréhension du rôle joué par Brazzaville comme capitale à la fois de l'Afrique Équatoriale Française et de la France Libre.

Ainsi, le plan qui s'offre à nous ici se décline sur quatre axes. Le premier axe porte sur la fondation historique de la ville de Brazzaville, le second sur Brazzaville comme capitale de l'Afrique Équatoriale Française, le troisième axe s'articule sur son rôle en tant que capitale de la France Libre tandis que le quatrième axe quant à lui porte sur Brazzaville entre capitale de l'Afrique Équatoriale Française et

¹Sékéné Mody Cissoko, « L'Afrique Noire à la veille de la Conférence de Berlin », in *Centenaire de la Conférence de Berlin (1884-1885)*, Paris, Présence Africaine, 1987, p. 83.

²Émile Durkheim cité par Jean-Marie Hannick, « Simples réflexions sur l'histoire comparée », in [J.-M. HANNICK : Réflexions sur l'histoire – Notes , http://bcs.fltr.ucl.ac.be > Hist_fn](http://bcs.fltr.ucl.ac.be)

capitale de la France Libre de 1940 à 1942 : les enjeux de la résistance et de la libération à la fois des Français et des indigènes.

I. La fondation historique de Brazzaville

La construction de Brazzaville est l'œuvre d'une figure de proue de la conquête coloniale française en Afrique, Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905), explorateur français d'origine italienne à qui la ville doit son nom. En effet, Pierre Savorgnan de Brazza est né à Rome, en Italie, le 25 janvier 1852. Il commence ses études en France et les continue à Paris où il se prépare à entrer dans la marine française. C'est ce marin qui reçoit la mission à la fois d'explorer et de mettre sous la suzeraineté de la France le territoire qui sera dénommé l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.). Pour dire vrai, la fondation de Brazzaville résulte des deux premières missions d'exploration que Brazza réalise dans ce biotope de l'Afrique centrale de 1875 à 1882.

Toutes proportions gardées, la première mission que Brazza réalise dans cette partie de l'Afrique centrale se situe entre 1875 et 1878. En effet, en octobre 1875, accompagné du Dr Noël Ballay, de Marche et du quartier-maître Hamon, Brazza remonte l'Ogooué, puis son affluent, la Mpassa, traverse les plateaux Batékés, parvient sur les bords du N'Gambo, tributaire de l'Alima qu'il commence à descendre en pirogue. Arrêté par les Batekés et précisément par les Bafourous, il se dirige vers le Nord, mais après avoir atteint la Likona, alors, dépourvu de tout, il fait demi-tour et rentre à Libreville. La raison majeure qui justifie cette attitude est le fait que la progression s'avère difficile parce que les tribus sont de moins en moins accueillantes et les pirogues chavirent à tout instant. De plus, les explorateurs s'aperçoivent alors avec une véritable angoisse que le cours de l'Ogooué au lieu de continuer vers l'Est s'infléchit vers le Sud. Finalement, ce n'est qu'à son arrivée à Libreville qu'il apprendra s'être arrêté en un point situé seulement à cinq jours de marche du Congo. Cette première expédition en tant que telle avait duré presque trois (3) ans. Le colonel Baratier, dans ses « Souvenirs de la Mission Marchand » fait de Brazza un émouvant portrait :

« Il reste celui dont le nom plane sur toute l'Afrique équatoriale, le héros légendaire du Congo, le rival de Stanley, celui qui fut vraiment le paladin de l'Afrique. Il fut ce paladin car il n'avait pas seulement la volonté de conquérir un empire, il accomplissait en même temps une mission d'humanité. En lui s'incarnait le justicier des légendes toujours prêt à tirer son épée pour défendre le faible et l'opprimé, et cette terre des noirs, cette terre d'esclavage, où chaque chef un peu puissant devient un tyran, devait l'attirer. Paladin, de Brazza a erré sous le soleil, sous les tornades, insensible à la fatigue, inaccessible à la peur et au découragement. Les indigènes, en le voyant passer, la face émaciée et pâle, éclairée par des yeux noirs profonds, d'une intelligence et d'une acuité incomparable, s'inclinaient pareil au prophète, la tête haute semblant voir par l'esprit et par l'âme, paraissait appeler à lui ses rêves du haut des cieux. »¹

A son retour, Brazza apprend que Stanley vient d'atteindre l'Atlantique après avoir traversé l'Afrique en descendant le Congo. Après un séjour en France, il repart pour le Gabon avec comme objectif principal sinon majeur, celui d'arriver sur la rive droite du Congo avant Stanley, ce qui fait inéluctablement signe à sa deuxième mission.

La deuxième mission de Brazza se réalise de 1879 à 1882. D'emblée, il faut avant tout préciser que Brazza revient en France dans un contexte historique bien précis, il s'agit vraisemblablement d'un moment où une politique européenne se dessine vis-à-vis du bassin du Congo. En effet, Léopold II, roi des Belges, qui préside l'Association Internationale Africaine, a créé avec Stanley le « Comité d'études du haut Congo ». D'ores et déjà, on connaît l'étonnante carrière de Stanley, sorte d'élément de choc de l'exploration africaine. Suivant les Guides bleus sous la direction de Francis Ambrière, ce Galois, à

¹Baratier, « Souvenirs de la mission Marchand », in Les guides bleus sous la direction de Francis Ambrière, *L'Afrique centrale ; Les Républiques d'expression française*, Paris, Librairie Hachette, 1962, pp. LXXXI-LXXXII.

trente ans, est parti pour le compte du *New York Herald* à la recherche de Livingstone. Par la suite, il a ramené les carnets de notes de cet admirable explorateur et s'est trouvé de ce fait vis-à-vis de l'opinion mondiale son successeur tout naturellement désigné. De plus, en 1874, Stanley, avec le concours du *New York Herald* et du *Daly Telegraph* effectue sa fameuse expédition de 999 jours de Zanzibar à la côte Atlantique par le Congo. Finalement, c'est à la suite de cet extraordinaire exploit que Stanley entre au service du roi des Belges et part, au début de l'année 1879, pour Zanzibar où il engage des auxiliaires.

Étant parfaitement au courant des projets de Stanley, Brazza, soutenu par Jules Ferry, ministre de l'instruction publique dont il reçoit un crédit de 100.000 francs, aidé par la Société de Géographie de Paris et le comité français de l'Association Internationale Africaine, obtient du personnel de la marine et s'embarque le 27 septembre 1879 pour le Gabon. Arrivé au Gabon, Brazza remonte une deuxième fois l'Ogooué. Au confluent de la Mpassa, il fonde au passage Franceville où il laisse Noguez. Puis avec une troupe infime, il traverse les plateaux Batékés et atteint la Léfini et le Congo, rencontre Makoko, chef des Batékés, à M'Bé et signe avec lui le 10 septembre 1880 un traité mettant cette région sous la protection de la France, lequel sera ratifié par le Parlement français le 21 novembre 1882. Brazza y installe aussitôt le poste de M'Foa. Brazza laisse ce premier poste du Congo français à la garde du sergent sénégalais Malamine et revient vers la côte. Chemin faisant, il rencontre son rival, Stanley, qui avance lentement le long du Congo, attardé par de gigantesques travaux de routes. Stanley essaye en vain de reprendre à la France les territoires gardés par Malamine. Précisons dans cette perspective que Malamine faisait partie des laptots recrutés par Brazza à Dakar pour sa deuxième expédition. Nommé sergent et laissé par Brazza à la garde du nouveau poste français de M'Foa, il y reçut Stanley en 1881 : devant les manifestations de force de celui-ci, il déclara représenter la France avec qui Makoko avait traité et il affirma vouloir exécuter sa consigne quoi qu'il arrive. Admirant cette énergie, Stanley n'insista pas. Et la plus belle évocation de cette réussite de Brazza est faite par le professeur Joseph Ki-Zerbo :

« En Afrique équatoriale, orientale et centrale, la Grande-Bretagne et le roi Léopold II vont jouer les premiers rôles. Quand Stanley revint au Congo pour le compte du roi des Belges il trouva le drapeau français planté par Brazza à l'endroit qui devait devenir Brazzaville. Léopold II, qui aurait souhaité posséder les deux rives du Congo, était furieux. Brazza avait réussi à signer un traité avec Makoko (1880). »¹

Au demeurant, en 1882, Malamine était rappelé à Franceville. Il demanda et obtint d'être rapatrié au Sénégal où il mourut en 1886. Par ailleurs, le poste de M'Foa installé par de Brazza en 1879 connut une évolution certaine. Car non seulement il prit officiellement le nom de Brazzaville le 3 octobre 1880, mais aussi cette ville tirant son nom du nom de l'explorateur français fut à la fois capitale de l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.) et la capitale de la France libre. Brazzaville joua ce rôle de double capitale entre 1940 et 1942. Cela dit, de 1940 à 1942, Brazzaville était concomitamment la capitale de l'Afrique Équatoriale Française et la capitale de la France Libre, fait historique inédit sinon exceptionnel non seulement dans l'histoire des civilisations, mais aussi dans l'histoire de la colonisation européenne. C'est au cours de cette période que se dessinaient tous les enjeux de la résistance et de la libération à la fois du peuple français soumis à l'occupation allemande et des peuples noirs soumis à l'occupation française.

2. Brazzaville capitale de l'Afrique Équatoriale Française

Comment l'Afrique Équatoriale Française s'était-elle constituée et comment Brazzaville était-elle devenue le siège de l'Afrique Équatoriale Française ? Telles sont les deux questions essentielles qui constituent ici la toile de fond de notre réflexion. Cela dit, notre exposé portera tour à tour sur la formation de l'Afrique Équatoriale Française et sur Brazzaville comme siège de cette fédération de colonies françaises de l'Afrique centrale.

¹Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire. D'Hier à Demain*, Paris, Hatier, 1978, p. 410.

2.1. La formation de l'Afrique Équatoriale Française

La formation de l'Afrique Équatoriale Française se dessine à partir de la troisième mission de Brazza qui se réalise de 1883 à 1885. En effet, en 1882, le traité de Brazza et Makoko est reconnu officiellement par le gouvernement français, Brazza repart pour le Congo. Promu lieutenant de vaisseau, Brazza reçoit le titre de Commissaire de la République Française dans l'Ouest africain et trouve à sa disposition des moyens jusqu'alors jamais obtenus ; plus de deux millions de francs de crédit, une chaloupe à vapeur, deux bateaux démontables à fond plat et un état-major étoffé composé d'hommes de très grande classe. Outre Charles de Chavannes, le géographe Dutreuil de Rhins, l'ingénieur des arts et métiers Michaud, l'ingénieur des mines Rigail de Lastours, le docteur Schwebich, 25 sous-officiers et matelots, 25 tirailleurs algériens, 139 laptots sénégalais et 100 kroumen de la côte de Guinée. Grâce à l'importance de ce personnel, il rejoint M'Bé en passant par l'Ogooué, l'Alima et le Congo, apporte à Makoko le traité approuvé par le gouvernement français et commence à organiser la colonie qui prend le nom du Congo Français puisqu'en avril 1886 il est nommé Commissaire général du Congo français, tandis que Noël Ballay est lieutenant-gouverneur du Gabon. De plus, un décret du 11 décembre 1888 réunit définitivement le Gabon au Congo. Dès lors, les concessions françaises de l'Ouest africain prennent officiellement le nom de Congo français le 30 avril 1891.

Brazza continue d'administrer le Congo Français jusqu'en 1898. Il peut multiplier les postes le long de la côte de Loango et vers l'intérieur notamment l'établissement des postes sur l'Alima, l'Ogooué, le Bas-Oubangui et organisant de nouvelles explorations vers l'Oubangui et le Tchad. Il prend part lui-même à une nouvelle exploration sur la Sangha. Dans cette perspective, une première exploration sur la Sangha, dirigée par Fourneau, doit revenir en arrière, arrêtée par l'opposition des tribus locales. Brazza lui-même remonte jusqu'à Baboua, sur la Mambere et conclut des traités avec les principaux chefs de l'Adamaoua. Mizon rejoint la Haute-Sangha par le Niger et la Bénoué. Il est bien accueilli par le Sultan de Ngaoundere. En descendant la Sangha il rencontre Brazza à Nola. Maistre, Clozel et Ponel étendent l'influence de la France dans les régions situées entre la Sangha, le Nigéria et le Tchad. En 1894, un accord entre la France et l'Allemagne fixe les limites entre le Cameroun et les possessions françaises de la Haute-Sangha et du Tchad. Après cette pénétration vers le Nord par la Sangha, le tour revient à la pénétration vers l'Oubangui.

En 1889, un poste est installé à Bangui. C'est de là que partiront les expéditions vers l'est, dirigées par Liotard. La France s'oppose à l'État Indépendant du Congo dans le Haut Oubangui : l'Oubangui est formée par la réunion de deux rivières : l'Ouelle et le Mbomou. Après discussion, la frontière entre l'Oubangui et l'État indépendant du Congo est fixée sur le Mbomou ; la région située entre les deux rivières revenait donc à l'État Indépendant du Congo. En 1897, l'expédition de Marchand remonte l'Oubangui et le Mbomou et parvient à Fachoda, sur le Nil. Mais l'Angleterre qui veut aussi occuper cette région s'oppose à l'installation des Français à Fachoda. Pour éviter la guerre, le gouvernement français ordonne à Marchand d'abandonner Fachoda. Cela signifie que vers l'Est les possessions françaises ne s'étendront pas plus loin que le Haut-Oubangui. Au terme de la conquête de l'Oubangui, c'est le Tchad qui est visé par la suite.

À partir de la victoire de Kousseri, une bataille où Rabah est vaincu et tué et où également le commandant Lamy, chef de la mission, est lui-même mortellement atteint, l'Afrique Équatoriale Française est constituée en fait, sinon dans les actes officiels. En effet, en 1890, Crampel part de Bangui vers le Nord. Il est tué peu de temps après par Senoussi. L'expédition Maistre traverse le Logone et s'avance jusqu'à la Bénoué. Maistre signe en traité avec le Sultan de Laï (sur le Logone). Gentil descend le Gribingui et le Chari sur un petit bateau à vapeur et va jusqu'à Massenya où il est bien reçu par le sultan ; mais il sent le pays menacé par la puissance grandissante de Rabah. Il faut préciser dans cette perspective que Rabah, originaire du Nil, après avoir saccagé le Baguirmi et le Bornou, cherche à régner sur tout le Tchad. Pour vaincre Rabah, on organise trois expéditions militaires : l'une venant d'Afrique du Nord (Fourreau et Lamy), l'autre du Soudan (Joalland et Meynier) et la troisième d'Oubangui (Gentil). Le 21 avril 1900, les trois expéditions se rejoignent à Kousseri (l'actuel Fort-Lamy) : le commandant Lamy prend le commandement des troupes et attaque Rabah. Celui-ci est battu et tué au cours du combat, mais Lamy lui-même est mortellement blessé. Après le massacre de l'expédition commandée par le

capitaine Fiegenschuch, après la défaite et la mort du colonel Moll, la pacification du Tchad est l'œuvre du colonel Largeau. En 1919, les limites entre le Tchad et les possessions anglaises sont fixées par un accord avec l'Angleterre. En 1910, l'ancien Congo Français prend le nom d'Afrique Équatoriale Française et comprend : le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad. Finalement, d'un médiocre comptoir, Brazza et ses compagnons ont fait un territoire immense dont les frontières sont délimitées par celles des territoires espagnols (27 février 1900) et portugais (25 janvier 1901). Le 15 janvier 1910, le Congo français fait place à l'Afrique Équatoriale Française. Située au centre de l'Afrique, elle est traversée par l'équateur dans sa partie sud. Elle s'allonge de l'embouchure du Congo au Tibesti, sur plus de 3000 km. Sa superficie est d'environ 2.500.000 km². Avec Brazzaville comme capitale ou siège, L'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.) est limitée par le Cabinda portugais, le Congo belge, le Soudan, la Lybie, l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), le Nigeria britannique, le Cameroun, la Guinée espagnole.

2.2. Brazzaville comme siège l'Afrique Équatoriale Française

Le système colonial français était fondé sur l'administration centralisée directe. Chaque fédération ou groupe de territoires avait à sa tête un gouverneur général représentant le ministre des Colonies. Suivant la présentation faite dans le volume VIII de *l'Histoire générale de l'Afrique*¹, pendant la période coloniale, les possessions françaises étaient groupées en deux fédérations de colonies et en territoires sous mandat. L'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) avait pour capitale fédérale Dakar ; elle comprenait le Sénégal, le Soudan français (actuel Mali), la Guinée française, la Haute-Volta (actuel Bourkina Faso), la Côte d'Ivoire, le Dahomey (actuel Bénin), le Niger et la Mauritanie. Avec Brazzaville pour capitale, l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.) regroupait le Moyen-Congo (actuel Congo), le Tchad, l'Oubangui-Chari (actuelle République centrafricaine) et le Gabon. Anciennes colonies allemandes, le Cameroun et le Togo étaient divisés entre la Grande-Bretagne et la France et placés sous mandat de la société des Nations.

Chaque colonie avait à sa tête un Lieutenant-gouverneur dépendant du Gouverneur Général et assisté d'un conseil d'administration. Les colonies étaient gouvernées par arrêtés émanant des gouverneurs généraux et des hauts commissaires ou découlant des décrets des autorités gouvernementales françaises. Formé de hauts fonctionnaires, le Conseil de gouvernement assistait le gouvernement général ou le Haut-commissaire, mais son rôle était surtout consultatif. Le Conseil de gouvernement qui l'assistait était formé du secrétaire général de l'administration, du général en chef, du procureur général. Les pouvoirs du gouverneur étaient de types proconsulaires : il administrait, disposait d'une force armée, nommait à sa guise. Pour assurer un suivi administratif régulier, le Gouverneur Général et les hauts commissaires étaient assistés de bureaux dont les plus importants étaient ceux des finances, des travaux publics, de l'enseignement, des affaires économiques et de la santé. En A.E.F., la faiblesse des moyens de communication faisait souvent de l'ensemble une colonie unique, entièrement administrée à Brazzaville par le gouverneur général. C'est assurément pour cette raison que Joseph Ki-Zerbo affirme que « *les territoires de l'A.E.F. constitués plus difficilement (Congo, Gabon, Oubangui-Chari et Tchad) furent un moment confondus en une seule colonie* »². Ce Gouverneur général était le personnage central de toute l'administration coloniale en Afrique centrale française :

« Le personnage-clé fut donc naturellement l'homme qui, dans chaque fédération, était à la tête de l'administration : le Gouverneur général. Représentant et détenteur des pouvoirs du gouvernement de la République, il est ordonnateur du budget fédéral, maître des forces armées, et chef des services administratifs centraux de la fédération. Or, aucune loi ni décret venu de France n'est applicable dans son secteur s'il n'en a pas fait la promulgation. Cette disposition lui donne pratiquement une sorte de droit de veto suspensif pour les mesures qui lui déplaisent,

¹*Histoire générale de l'Afrique, volume VIII. L'Afrique depuis 1935*, Paris, Présence Africaine /Edicef/UNESCO, 1989, pp. 65-66.

²Joseph Ki-Zerbo, *op.cit.*, p. 436.

bien qu'il doive compter avec les intérêts économiques puissamment représentés au Parlement et au Gouvernement. »¹

A Brazzaville se trouvait le siège du Gouverneur Général ou Commissaire Général de l'A.E.F. Celui-ci était le responsable suprême de la colonie et nommé directement par le Ministère des Colonies ou des territoires d'outre-mer, responsable de l'administration coloniale devant l'Assemblée Nationale, à qui il dressait des rapports trimestriels, semestriels et annuels. Brazza est le premier Commissaire Général du gouvernement au Congo Français. Il organise l'administration de la colonie en créant des chefs de station, des chefs d'exploration et même des agents de culture. Sous son administration, des lignes de navigation sont créées entre la France et les ports de Libreville et Loango. Dès cette époque, on étudie des projets de routes et de chemin de fer. Des bateaux sont lancés sur le Congo. Compte tenu de l'immensité du territoire de la fédération, chaque colonie de la fédération était gouvernée par un Lieutenant-gouverneur encore appelé Gouverneur :

« L'échelon inférieur suivant est constitué par le Gouverneur, chef de territoire, qui est la réplique du Gouverneur-général, avec son propre conseil consultatif. Le principe était que le Gouverneur-général gouverne et le Gouverneur administre. Mais là encore, la distance tempérait grandement la rigidité du principe. Les services du chef-lieu de territoire recevaient les ordres de Dakar, puis de Libreville et Brazzaville. »²

Le Gouverneur Général était assisté dans sa lourde tâche par le Secrétaire Général du Gouvernement. Celui-ci était le responsable administratif de l'A.E.F et avait pour siège Brazzaville. Le Secrétaire Général du Gouvernement assurait aussi l'intérim du Gouverneur Général en cas d'absence.

Les successeurs de Brazza au Commissariat Général sont : Henri de Lamothe (1898-1901), Albert Grodet (1901-1904), Émile Gentil (1904-1908), Martial Merlin (1908-1917), Gabriel Angoulvent (1918-1919), Victor Augagneur (1920-1924), Raphaël Antonetti (1924-1934), Georges Renard (1934-1935), François-Joseph Reste (1935-1939). Après la guerre de 1939-1945, les Gouverneurs généraux, qu'on appelle aussi Hauts-Commissaires sont : Pierre François Boisson (1939-1940), Félix Éboué (1940-1944), André Bayardelle (1944-1947), Charles Luizet (1947), Bernard Cornut-Gentille (1948-1951), Paul Chauvet (1951-1958), Pierre Messmer (1958), Yvon Bourges (1958-1960).

Cependant, il serait historiquement faux de penser que Brazzaville était uniquement la capitale de l'Afrique Équatoriale Française puisque pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), la ville capitale de l'A.E.F. sera également la capitale de la France Libre. Sur ce, bornons-nous à exposer sur Brazzaville en tant que capitale de la France Libre.

3. Brazzaville capitale de la France Libre

Comment la France Libre s'est-elle construite ? De plus, comment et moyennant quoi Brazzaville est-elle devenue pendant cette période coloniale la capitale de sa métropole, c'est-à-dire celle de la France occupée par l'Allemagne hitlérienne ? De même, suivant quelles dispositions protocolaires de Gaulle a-t-il mis en place le gouvernement de la France Libre et quelle en fut la composition ? Telles sont les questions essentielles auxquelles nous tenterons de répondre ici sur fond de deux lignes directrices à savoir : la formation de la France Libre et le gouvernement de la France Libre.

3.1. La formation de la France Libre

En 1939, la Seconde Guerre éclate entre la France et l'Allemagne. Mais dès le 15 mai 1940, l'Allemagne envahit la France. La dramatique situation impose des décisions qu'elle rend, en même temps, extrêmement difficiles. Faut-il continuer le combat, poursuivre celui-ci hors de France – en Afrique du

¹Joseph Ki-Zerbo, *op.cit.*, p. 436.

²Joseph Ki-Zerbo, *op.cit.*, p. 436.

Nord et aux côtés des Anglais – ou bien mettre fin à une guerre considérée désormais comme perdue ? Finalement, l'option en faveur de la cessation de la guerre va prendre corps au sein même du gouvernement français. Elle y a son chef : le maréchal Pétain. Ce dernier s'est déclaré hostile à la prolongation des combats et à tout départ hors de France, dès le 13 mai au soir, lors d'un Conseil des ministres à Cangé, en Touraine. Le 16 mai, à 11 heures du soir, il succède à Paul Reynaud comme président du Conseil. Il demande aussitôt aux Allemands l'armistice. Le 17 juin, il annonce à la radio qu'« il faut cesser le combat ». Un armistice est signé entre la France et l'Allemagne, à Rethondes, le 22 juin. Un autre suit entre la France et l'Italie le 24 juin. Ils entrent, l'un et l'autre, en vigueur le 25 juin. Cet armistice du 25 juin 1940 frappe les Français d'A.E.F. de stupeur. Il est accueilli dans la contestation par toute l'Afrique française. Le 18 juin 1940, un général inconnu réfugié à Londres, Charles de Gaulle, ancien sous-secrétaire d'État à la guerre, lance un appel par radio et demande aux Français de continuer à combattre avec lui contre l'Allemagne :

« A tous les Français. La France a perdu une bataille ! Mais la France n'a pas perdu la guerre ! Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu ! Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but ! Voilà pourquoi je convie tous les Français, où ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance. Notre patrie est en péril de mort. Luttons tous pour la sauver ! Vive la France ! »¹

Ce discours d'une haute portée historique a fait l'objet de plusieurs commentaires. Et dans cette perspective, le commentaire brillant d'Yves Durand reste sans appel dans la mesure où il nous dévoile sans ambages toute la quintessence même du discours. Suivant toutes les précisions qu'apporte Durand sur ce discours :

« De Gaulle a certes été membre du Gouvernement Reynaud (comme sous-secrétaire d'État) et il est venu à Londres avec l'aval de l'ancien chef du gouvernement, mais sans mandat. A *fortiori* n'en n'a-t-il aucun, même tacite, du gouvernement Pétain (contrairement à la légende tenace de l'épée et du bouclier). De Gaulle arrive seul à Londres, le 17 juin. Il parle, à titre personnel, à la BBC le 18 juin 1940. Il ne s'adresse d'abord qu'aux militaires ou aux Français susceptibles de continuer la lutte armée aux côtés des Anglais. Il ne se pose ni en chef d'une résistance multiforme telle qu'elle va naître aussi d'autres initiatives, multiples et contemporaines, sur le sol de France, ni en chef politique. En ce dernier domaine, il attend que d'autres, ralliant Londres à leur tour et plus représentatifs de milieux politiques français dirigeants – ou de grade plus éclatant dans l'armée – le fassent. Mais ils ne viennent pas. La lutte, cependant, impose la mise en place d'une direction politique pour les Français fidèles à l'alliance britannique et au combat mondial contre l'Allemagne hitlérienne. C'est à partir de là que de Gaulle assume lui-même la reconstitution progressive d'un organe politique, représentant la nation, contre Vichy, et aux côtés des Alliés. »²

Cet « appel du 18 juin » constitue l'acte de naissance même de la Résistance française. Il aura un écho dans les colonies françaises d'Afrique. Le Gouverneur Général Pierre François Boisson décide d'abord de continuer la lutte puis, nommé Haut-commissaire à Dakar, demeure aux ordres du maréchal Pétain. A Brazzaville le général Husson assure l'interim. Cependant, les esprits continuent à s'échauffer. Au demeurant, l'appel du général de Gaulle, le 18 juin, est entendu par un Guyanais noir, Félix Éboué, gouverneur du Tchad, qui lance le mouvement de la France Libre en Afrique Équatoriale Française. Le 24 août, le commandant d'Ornano arrive de Lagos à Fort-Lamy et, le 26, le colonel Marchand, commandant militaire du Tchad, fait la déclaration historique qui fait rentrer le Tchad dans la guerre.

¹Discours prononcé par le général de Gaulle, à Londres, au micro de la B.B.C., s'adressant aux Français de France, le 18 juin 1940.

²Yves Durand, *Histoire générale de la Deuxième Guerre mondiale*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1997, p. 422.

Le 27, Douala s'est rallié au colonel Leclerc, entraînant le Cameroun. Un jour plus tard, le 28 août, c'est le tour du Moyen-Congo qui se rallie à la France Libre sous l'action conjuguée du colonel de Larminat et des officiers du bataillon Sara. Le Général Husson gagne le Congo belge. Le 30 août, le gouverneur de Saint Mart annonce le ralliement de l'Oubangui. Ainsi trois territoires sur quatre de l'A.E.F. rejoignent la France Libre y compris un territoire sous mandat. Aussi étrange que cela puisse paraître, le gouverneur Masson refuse malheureusement de rallier le Gabon à la France Libre et c'est, deux mois durant, une suite de douloureux combats entre Français. Cette campagne conduite par le commandant Parant se termine le 11 novembre par l'occupation de Port-Gentil et force le ralliement du Gabon. Dès lors, c'est la totalité de l'Afrique Équatoriale Française, plus le Cameroun français, qui forment donc l'Afrique Française Libre. Autrement dit, la France Libre a une base territoriale. Brazzaville en devient la capitale. De Gaulle arrive le 24 octobre à Brazzaville après son échec devant Dakar, y crée le Conseil de défense de l'Empire et le Haut-Commissariat de l'Afrique française libre. Le Ministère des Colonies de la France Libre organise alors la participation de l'A.E.F. à l'effort de guerre, évitant d'être une charge pour les Alliés auxquels il fournit des contingents militaires toujours plus nombreux, et développe en même temps l'économie du pays. Le 12 novembre 1940, Félix Éboué est nommé Gouverneur Général de l'A.E.F. Pendant la guerre de 1939-1945, l'Afrique Équatoriale Française, avec Félix Éboué comme Gouverneur Général fournit un effort économique remarquable. On améliore les routes, on termine le Port de Pointe-Noire, on augmente les productions pour aider les armées françaises, américaines et anglaises dans leur effort de guerre. Le commerce intérieur profite de ces nouvelles activités et le commerce extérieur se développe avec l'étranger.

3.2. Le gouvernement de la France Libre

Le 27 octobre 1940, le général de Gaulle, par le manifeste de Brazzaville, annonce depuis la capitale de l'Afrique Équatoriale Française la création du Conseil de défense de l'Empire. Cet organe de décision est l'instance de la France Libre qui tient lieu de gouvernement de 1940 à 1941. De Gaulle définit les attributions du Conseil de défense de l'Empire dans les ordonnances du 27 octobre 1940. Ces attributions concernent la sécurité extérieure et intérieure, l'activité économique, la diplomatie notamment les négociations avec les puissances étrangères. En fondant ce Conseil, de Gaulle « *prend l'engagement solennel de rendre compte de ses actes aux représentants du peuple français, dès qu'il aura été possible d'en désigner librement* »¹. Au bout du compte, si la France Libre a un territoire, elle a aussi un embryon d'institutions. Le gouvernement en tant que tel est composé des personnalités suivantes : le général Georges Catroux, le vice-amiral Émile Muselier, le général Edgard de Larminat, le gouverneur Félix Éboué, le gouverneur Henri Sautot, le colonel Philippe Leclerc, le médecin-général Adolphe Sicé, le secrétaire permanent René Cassin et le capitaine de vaisseau Georges Thierry d'Argenlieu. Suivant le Manifeste de Brazzaville, les membres du Conseil ont été choisis par Charles de Gaulle parce qu'ils exercent déjà leur autorité sur les terres françaises ou qu'ils symbolisent les plus hautes valeurs intellectuelles et morales de la nation. Précisons ici que le Conseil n'exerçait qu'un rôle consultatif. Les pouvoirs ministériels sont exercés par des directeurs de services nommés par le Chef des Français Libres. Et la Conférence administrative de la France Libre, créée par décret du 29 janvier 1941, tient lieu de gouvernement réunissant les directeurs de service et les membres du Conseil de défense de l'Empire. Ces institutions à l'étape purement embryonnaire à Brazzaville vont se développer ultérieurement en organisme véritablement politique :

« Revenu à Londres après un bref séjour à Brazzaville, de Gaulle développe celles-ci. Il met sur pied un noyau de services administratifs pour diriger l'effort à la fois militaire et diplomatique dont il se sent investi ; y compris un service de renseignements, avec ses propres réseaux, dont les agents, envoyés ou venus de France, vont permettre les premières liaisons avec la Résistance intérieure. Au printemps 1941, des accords financiers sont passés avec les Anglais. Les événements de Syrie placent – après combat contre les troupes de Vichy et non sans difficultés du côté des Anglais – cet ancien territoire sous mandat sous l'autorité de la France libre, moyennant promesse de l'indépendance pour le lendemain de la guerre. Le 24 septembre 1941, la création à Londres d'un Conseil national des Français libres marque une étape décisive dans

¹ Yves Durand, *op.cit.*, p. 423.

la transformation des services de la France libre en organisme politique ; véritable embryon d'État avec des secteurs d'activités apparentés à des ministères : économie, finances et colonies, affaires étrangères, justice et instruction publique, intérieur et information, guerre, air, marine. »¹

De tout ce qui précède, on ne peut donc pas ne pas affirmer que la France Libre dont Brazzaville était la capitale a constitué le véritable embryon de l'État français post deuxième guerre mondiale. Mais la concrétisation de ce projet passait coûte que coûte par la résistance, étape décisive pour la libération des Français et des indigènes. C'est pour cette raison que notre réflexion s'articulera par la suite sur les enjeux de la résistance et de la libération à la fois des Français et des indigènes dont Brazzaville en tant que capitale à la fois de l'Afrique Équatoriale Française et de la France Libre en était le tremplin.

4. Brazzaville entre capitale de l'Afrique Équatoriale Française et capitale de la France Libre de 1940 à 1942 : les enjeux de la résistance et de la libération à la fois des Français et des indigènes

Après avoir exposé successivement ou tour à tour sur Brazzaville capitale de l'Afrique Équatoriale Française et Brazzaville capitale de la France Libre, il ressort en dernière analyse que Brazzaville a joué, de 1940 à 1942, ce rôle de double capitale. Elle était à la fois ou concomitamment la capitale de l'Afrique Équatoriale Française et la capitale de la France Libre. C'est en jouant ce rôle de double capitale qu'elle s'affirmait véritablement dans l'histoire. Car elle était au cœur de tous les enjeux à la fois de la résistance et de la libération des Français et des indigènes. Mais quel sens faut-il assigner ici à ces concepts de résistance et de libération tels qu'ils fonctionnent à la fois dans le dispositif historique de l'A.E.F. et de la France Libre ? En guise de réponse adéquate à ce premier concept, c'est-à-dire celui de résistance, nous lui assignons ici l'acception que lui confère Yves Durant :

« La définition de la Résistance nécessite la prise en compte de tout le prisme des oppositions et de toutes les formes du refus de la défaite, de l'occupation, de l'oppression. Mais elle doit, en même temps, marquer dans cet ensemble d'attitudes, ce qui fait la spécificité d'une opposition active, volontaire, continue, organisée, qui seule mérite pleinement le nom de Résistance. Une opposition ne devient résistance que lorsqu'elle s'exprime par des actes, aux effets concrets et publics (même si l'action elle-même est clandestine), réalisés sciemment, en vue d'un renversement global de la situation de dépendance et de l'élimination du ou des pouvoirs provisoirement dominants. »²

En s'arc-boutant sur cette définition, il est donc clair que les Français et les indigènes se sont installés véritablement dans cette ascèse de résistance. Les Français résistaient contre un régime intérieur soumis à l'occupant ennemi et contre l'occupant lui-même tandis que les indigènes à leur tour manifestaient leur résistance contre l'occupant français qui les plongeait dans l'indigénisme mais en s'appropriant la résistance de leur oppresseur (la France) contre son occupant, c'est-à-dire l'Allemagne hitlérienne. Finalement tous (Français et indigènes), selon des dispositions protocolaires différentes, accédaient respectivement sur la voie de la libération de leurs territoires et de leurs peuples, c'est-à-dire la voie de la souveraineté. C'est pour cette raison que nous étudierons tour à tour ici les enjeux de la résistance et de la libération des Français et des indigènes.

4.1. Les enjeux de la résistance et de la libération des Français

La libération de la France occupée par l'Allemagne hitlérienne est l'aboutissement d'un long processus de résistance amorcée par le général Charles de Gaulle à Londres, en Angleterre, le 18 juin 1940 :

« La résistance à laquelle de Gaulle appelle les Français le 18 juin 1940 est essentiellement militaire ; elle est dans la continuité de la guerre sous la forme classique d'une armée régulière,

¹Yves Durant, *op.cit.*, p. 423.

²Yves Durant, *op.cit.*, pp. 815-816.

constituée, autour de lui, en Angleterre, de soldats invités à ne pas cesser ou à reprendre le combat aux côtés de l'allié anglais. La lutte ainsi conçue est encore loin de présenter les aspects multiformes, fort éloignés pour la plupart des actions de guerre classiques et débordant largement le fait proprement militaire, inclus dans une vision globale (politique) de la Résistance, telle qu'elle va progressivement s'imposer. »¹

Finalement, le point de départ de la résistance de Charles de Gaulle n'est pas la France, mais l'Angleterre et précisément la ville de Londres qui lui offre toute l'opportunité d'exprimer au mieux de dévoiler au monde ses ambitions de résistance à la fois contre le gouvernement de Vichy qui a signé l'armistice et l'occupant allemand lui-même. Toutefois la concrétisation de ce noble projet de résistance a été rendue possible grâce aux beaux offices de Churchill, chef du gouvernement britannique :

« Certes, de Gaulle se trouve lui-même d'emblée, par son geste de dissidence, sur le terrain politique. Il est d'ailleurs venu à Londres, secrétaire d'État du gouvernement Paul Reynaud, prédécesseur du gouvernement Pétain. Il négocie avec le chef du gouvernement britannique Churchill pour devenir, aux côtés d'autres représentants des pays subjugués par la victorieuse Wehrmacht, le représentant de la France. Son discours lui-même s'infléchit. Il devient vite le *« chef de tous les Français libres, où qu'ils se trouvent »* (*« qui se rallient à lui pour la défense de la cause alliée »*, précise son accord avec Churchill du 28 juin). »²

Cette résistance purement militaire nécessitait inéluctablement une base territoriale et des troupes. C'est ce que de Gaulle trouvait coûte que coûte en Afrique Équatoriale Française où il trouve un ensemble de territoires africains disciplinés et loyaux. Ces territoires sont ceux de l'A.E.F. et ceux de l'A.O.F. par la suite. Il est dès lors clair que la résistance de la France Libre trouvait ses assises véritables en Afrique. Et Brazzaville sera la base d'envol de cette résistance militaire de la France Libre. Car par-delà le territoire, le Ministère des Colonies de la France Libre organise alors la participation de l'A.E.F. à l'effort de guerre, évitant d'être une charge pour les Alliés auxquels il fournit des contingents militaires toujours plus nombreux, et développe en même temps l'économie du pays. Sur le plan économique par exemple, nos enquêtes historiques révèlent que le général de Gaulle recevait de la part de Brazzaville comme effort de guerre 800 tonnes d'or, moyens financiers colossaux qui lui permettaient de financer la guerre notamment dans l'acquisition de l'armement auprès de ses alliés tandis que sur le plan métaphysique, il recevait de Brazzaville et précisément des Batékés un coq, symbole de puissance ou de domination que la France devait exercer sur les êtres ou les choses, selon l'interprétation des Tékés. De plus, nous ne perdons pas de vue que lorsque Félix Éboué est nommé le 12 novembre 1940 gouverneur général de l'A.E.F. l'effort militaire se manifeste vite. En effet, le 28 décembre 1940, deux bataillons formés en Afrique Équatoriale libre se mettent en route pour l'Érythrée. En janvier 1941, le colonel d'Ornano lance un raid contre Mourzouk, où il trouve la mort, cependant que le colonel Leclerc engage une opération heureusement conclue le 1^{er} mars par la reddition de Koufra, première victoire obtenue contre l'Axe par des troupes française parties de territoires français. Par ailleurs, soulignons dans cette perspective que Koufra avait une grande importance en tant qu'aérodrome. Sur le plan de la formation militaire, une école d'élèves officiers est inaugurée à Brazzaville en février 1941 en vue de donner aux troupes en formation un encadrement, voire une formation indispensable. En 1942, un raid est lancé sur le Fezzan, province du sud-ouest de la Libye située à 600 km au sud des côtes méditerranéennes et à 1200 km environ au nord du lac Tchad. En juin 1942, les troupes d'A.E.F. se distinguent à la bataille de Bir-Hakeim, bataille qui, du 27 mai au 11 juin 1942, a opposé dans le désert de Libye les Forces Françaises libres (FFL) aux troupes germano-italiennes commandées par le colonel-général Rommel. Enfin le 2 février 1943, la colonne Leclerc fait sa jonction à Tripoli avec la VIII^e armée. Les éléments venus d'A.E.F. continueront à s'illustrer en Italie et durant la campagne de France.

Au bout du compte, il sied de dire que Brazzaville était au cœur de tous les enjeux de la résistance et de la France Libre et de la libération de la France occupée par l'Allemagne hitlérienne. Brazzaville jouait ce rôle au même moment où elle était également la capitale de l'A.E.F. Mais alors les indigènes, en

¹Yves Durand, *op.cit.*, p. 821.

²Yves Durand, *op.cit.*, p. 821-822.

participant à la résistance de la France Libre, ne participaient-ils pas eux-mêmes à leur résistance et à leur libération ? Telle est donc la question qui trouvera sa réponse sur les lignes suivantes ci-dessous.

4.2. Les enjeux de la résistance et de la libération des indigènes

La Seconde Guerre mondiale sur son fond dialectique ruinait tout le prestige de l'homme blanc qui hantait l'esprit de l'homme noir ayant vécu dans cet espace de l'Empire français sous le mode de l'indigénisme dont les caractéristiques essentielles étaient rendues manifestes par « **le code de l'indigénat** »¹, « **l'impôt de capitation** »² et le « **le travail forcé** »³.

En même temps, elle permettait aussi la libération de l'homme noir du joug colonial par une résistance non violente, donc différente de celle des premiers résistants à la conquête européenne qui avaient tous subi des échecs cuisants.

Ne fallait-il pas dans ce cas célébrer l'auteur qui avait mis en branle cette grande déflagration ? En tout cas, suivant le couple Robert et Marianne Cornevin, la réponse par l'affirmative est de mise. Car souligne-t-il sans ambages que : « *certains nationalistes africains ont déclaré vouloir dresser une statue à Adolf Hitler pour avoir permis par le choc de la deuxième guerre mondiale la mise en place du processus de décolonisation* »⁴. Toute la question qui se pose donc ici est la suivante : au moment où Brazzaville jouait concomitamment ce double rôle de capitale de l'A.E.F. et de la France Libre, y'avait-il réellement résistance du côté des indigènes de l'A.E.F. ? Comment ces indigènes dépourvus d'armées pouvaient-ils résister à leurs occupants ou oppresseurs, c'est-à-dire aux Français ? D'emblée, il sied de

¹Le code de l'indigénat se donne à lire comme un ensemble de dispositions juridiques qui régissaient la vie des indigènes dans les colonies françaises d'Afrique noire. Dans son article, « Les peuples de l'AEF face au système juridictionnel colonial », in *Centenaire de la Conférence de Berlin 1884-1885*, Paris, Présence Africaine, 1987, p. 372, Marie-Antoine Aïssi définissait le « code de l'indigénat » comme « des pouvoirs disciplinaires, dont l'ensemble constitue un système de répression à côté de la justice « judiciaire » (...) Les appellations du système ont varié : – répression administrative des infractions commises par les indigènes(1900) ; – répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat (1908) » ; – sanction de police administrative à partir de 1924 pour revenir à l'appellation de l'indigénat à partir du début de la suppression partielle du système en 1945-1946. L'administrateur a le droit d'infliger sur le fait, sans délai ni procédure, des peines ni procédure, des peines « relativement légères » mais immédiatement applicables pour des fautes déterminées : trouble de l'ordre public, résistance à l'autorité, refus de payer l'impôt, etc. Il y a là, c'est manifeste, un véritable régime d'exception, mis en place de façon durable pour asseoir l'ordre colonial ». Ainsi, la signification profonde de ce Code de l'indigénat peut être bien saisie à travers la circulaire du gouverneur général Martial Merlin du 10 juillet 1911 sur les attributions des administrateurs investis des fonctions de juge de paix de l'Administration de la « justice indigène » et de l'application des pouvoirs disciplinaires. En effet, dans cette circulaire, Martial Merlin explique : « Ce que nous appelons pouvoirs disciplinaires est constitué par l'ensemble des mesures concernant des infractions que, pour le maintien de notre autorité et dans l'intérêt d'une sage politique indigène, nous devons réprimer dans l'instant même où elles ont été commises. C'est pour l'administration un instrument d'autorité. », cf. *JO AEF (Journal officiel de l'AEF)*, 1911, p. 408.

²L'impôt de capitation est la taxe que tout indigène devait obligatoirement payer à l'administration coloniale. Selon Jean Suret-Canale dans « La politique coloniale française sous la III^e République », in *Centenaire de la Conférence de Berlin 1884-1885*, Paris, Présence Africaine, 1987, p. 212, « L'impôt joue dans le système colonial un rôle capital. Il permet d'abord de rejeter sur les populations africaines l'essentiel des charges de la domination coloniale ». Il se justifie par le fait que « l'usage et la loi (dans les colonies françaises, la loi de finances du 13 avril 1900) veulent que les colonies subviennent à tous leurs besoins sur leurs ressources propres, donc par l'impôt ou éventuellement par l'emprunt que les budgets locaux devront rembourser – capital et intérêts (...) D'abord en nature, l'impôt est très rapidement exigé en argent. Son introduction favorisera, voire imposera, le développement de la collecte ou la production des produits d'exportation ».

³Le travail forcé est un ensemble de « réquisitions » de main d'œuvre, exigées dans l'« intérêt public » qui se confond avec celui de l'administration et des colons. « Aussi le travail forcé est-il le seul moyen, universellement employé, qui puisse assurer à l'administration (travaux publics) et aux colons (dans les zones très limitées où apparaissent, tardivement, des exploitations agricoles, forestières ou minières) la main-d'œuvre nécessaire. » souligne Jean Suret-Canale dans l'article précité, p. 213.

⁴Robert et Marianne Cornevin, *Histoire de l'Afrique des origines à nos jours*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1966, p. 343.

relever que cette question pourrait bien diviser les historiens. Les historiens les moins lucides diront tout simplement qu'il n'y avait pas résistance en tant que telle. Car la constitution de l'A.E.F. en tant que telle est l'aboutissement d'un long processus de conquête au cours duquel tous les résistants à conquête française étaient sévèrement tués, ce qui est d'ailleurs une évidence. En conséquence, l'indépendance de ces anciennes colonies résulte des facteurs externes et internes. S'agissant des facteurs externes, outre la Seconde Guerre mondiale, c'est la politique des États-Unis et de l'URSS, l'action de l'ONU, l'exemple de l'Asie et de l'Afrique du Nord ainsi que les contradictions internes du colonialisme qui y sont indexés tandis que sur les facteurs internes, ce sont les syndicats africains, l'action des intellectuels, les mouvements des étudiants, les églises et les partis politiques qui en sont considérés ici comme les groupes moteurs. A l'évidence, tous oublient l'essentiel, c'est-à-dire la véritable résistance opérée par les indigènes pendant la Seconde Guerre mondiale.

En revanche, les historiens les plus lucides et surtout les philosophes de l'histoire cerneront sans difficulté aucune la véritable résistance opérée par les indigènes de l'A.E.F. Aussi étrange que cela puisse paraître, la résistance de la France Libre reste avant tout une résistance des indigènes et non des Français. Certes le général de Gaulle lance un appel à la résistance depuis Londres le 18 juin 1940, il n'en demeure pas moins de constater que ce sont des Africains qui vont mettre en musique cette résistance. Finalement, les indigènes se sont approprié cette résistance pour en faire leur affaire. Il s'est réalisé donc une sorte de transsubstantiation chez les indigènes qui vont combattre en lieu et place des Français restés sous l'occupation allemande :

« En fait la déclaration de guerre de 1939 trouve un ensemble de territoires africains disciplinés, loyaux. Les divisions nord-africaines et le corps d'armée colonial se couvrent de gloire au sein d'une armée française fléchissante. L'armistice du 25 juin 1940 est accueilli dans la contestation par toute l'Afrique française. Le prestige de Maréchal Pétain, héros de Verdun et du Maroc, celui du général Weygand cautionnent, un temps, un armistice qui provoque de multiples manifestations de loyalisme. »¹

Ce loyalisme était matérialisé par le ralliement des indigènes à la France Libre au lendemain même de l'appel du général de Gaulle :

« L'appel du général de Gaulle, le 18 juin, est entendu par un Guyanais noir, le gouverneur Félix Eboué qui, le 26 août, rallie le Tchad à la France libre, le 28 c'est le tour du Moyen-Congo et le 30 celui de l'Oubangui-Chari. Le 27, Douala s'est rallié au colonel Leclerc, entraînant le Cameroun. »².

De par cette participation à la Seconde Guerre mondiale, les indigènes construisaient une résistance non seulement envers l'occupant de leur oppresseur, c'est-à-dire l'Allemagne hitlérienne, mais aussi en direction de leur propre oppresseur lui-même, c'est-à-dire la France ou le Français. Si la résistance contre l'occupant de leur oppresseur était rendue manifeste par une participation effective à l'effort de guerre sur le plan militaire et économique, à *contrario* la résistance envers leur propre oppresseur était purement morale, donc métaphysique. En effet, en se situant dans la perspective purement hégélienne de l'histoire, on dirait tout simplement qu'au moment où les indigènes rendaient possible sinon manifeste cette résistance sous le sceau de la France Libre, il s'est réalisé une sorte de « dialectique du maître et de l'esclave ». Le maître devenait en quelque sorte l'esclave de l'esclave tandis que l'esclave devenait à son tour en quelque sorte le maître du maître. L'écho de résonnance de cette reconnaissance est exprimé par le Gouverneur général Félix Eboué, véritable chef d'orchestre de la France Libre, c'est-à-dire celui-là qui mettra en musique l'appel du général de Gaulle :

« Nous assurerons l'équilibre de l'indigène, en le traitant à partir de lui-même, c'est-à-dire non pas comme un individu isolé et interchangeable mais comme personnage humain, chargé de

¹Robert et Marianne Cornevin, *Histoire de l'Afrique des origines à nos jours*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1966, p. 343.

²Robert et Marianne Cornevin, *op.cit.*, p. 343.

traditions, membre d'une famille, d'un village et d'une tribu, capable de progrès dans son milieu et très probablement perdu, s'il en est l'extrait. Nous nous attacherons à développer le sentiment de sa dignité et de sa responsabilité, progrès moral, et à l'enrichir, progrès matériel ; mais nous le ferons dans le cadre de ses institutions naturelles. Si ces institutions se sont altérées à notre contact, nous les réorganiserons sous une forme nécessairement nouvelle et cependant assez proche de lui pour maintenir, en lui, le goût de son pays et pour le porter à y faire ses preuves, d'abord, avant toute autre étape. En un mot nous rendrons à l'indigène ce dont nul homme ne peut se passer sans dommage ; nous ne lui ferons aucun cadeau illusoire, nous lui restituerons en même temps le sens profond de la vie et le souci de la perpétuer. »¹

A partir de ce discours, tout porte à croire que Félix Éboué posait déjà ici les bases de la libération des peuples noirs d'Afrique soumis à la colonisation française. Pour dire vrai, c'est un Noir du giron ou des arcanes de la colonisation française qui pensait pour la première fois, de façon pacifique, à la libération des indigènes de par leur participation effective à l'effort de guerre du côté de la France. Cela signifie de toute évidence que Félix Éboué, en faisant la lecture du contexte historique de l'époque, avait su tirer profit de l'audience sinon de la notoriété dont il bénéficiait au sein des milieux coloniaux français pour se prononcer et s'exprimer sur la libération des indigènes. Ce discours trouvera ultérieurement un écho favorable. Car du 30 janvier au 8 février 1944 était organisée la Conférence de Brazzaville, au Moyen-Congo, en Afrique Équatoriale Française. Elle était organisée par le Comité français de la Libération nationale (CFLN) dirigé par le général de Gaulle. La conférence en tant que telle réunit les représentants administratifs des territoires français d'Afrique, autour du général de Gaulle et de René Plevin. Comme participants à la conférence, on note 21 gouverneurs, 9 membres de l'Assemblée consultative, 6 observateurs envoyés par le gouvernement général de l'Algérie et les Résidences générales de Tunisie et du Maroc. Aucun indigène n'y prend part. Le but essentiel de cette conférence était de déterminer le rôle et l'avenir de l'empire colonial français. A l'issue de cette conférence, l'abolition du code de l'indigénat est décidée. De plus, au cours de cette conférence, est notamment retenue la proposition, faite par Félix Éboué, d'une politique d'assimilation en faveur des colonies. Ce discours de Félix Éboué a la même sève que celui prononcé par le général de Gaulle à l'ouverture de ladite conférence puisqu'il affirme la nécessité d'engager les colonies « sur la route des temps nouveaux ». Et pour apporter de l'eau au moulin, le général de Gaulle dans son discours d'ouverture déclare :

« En Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi. »²

Les commentaires d'historiens, aussi nombreux soient-ils, divergent tout de même sur leur appréhension, voire leur approche relative à cette Conférence de Brazzaville. Si les historiens les plus optimistes voyaient dans cette conférence de Brazzaville comme l'un des signes annonciateurs de la décolonisation, en revanche pour les plus pessimistes comme Pierre Montagnon, militaire et historien français, et spécialiste de l'histoire de la France et de l'Empire colonial français, elle constitue un faux départ de celle-ci. Et dans ce sillage, il faut aussi ajouter l'historien Xavier Yacono (1912-1990), universitaire et historien français de l'Algérie et titulaire de la chaire d'histoire à l'université de Toulouse, jusqu'à sa retraite effective en 1977, pour qui, la conférence, tout en préconisant de réelles réformes, se situe encore dans un contexte où la décolonisation demeure impensable et où l'idéal demeurerait toujours qu'un Africain français devint un Français africain. Toutefois, on observe qu'au lendemain de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le général de Gaulle matérialisait ce progrès des indigènes par des dispositions juridiques contenues dans la constitution française de 1946. En effet, dans son préambule, elle stipule que :

¹Allocution prononcée par Félix Éboué le 8 novembre 1941 devant une commission de cinquante membres (gouverneurs, administrateurs, missionnaires, commerçants) de l'Afrique Équatoriale Française.

²Extrait du discours du général de Gaulle à l'ouverture de la Conférence de Brazzaville le 30 janvier 1944.

« Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus. »¹

La disposition constitutionnelle véritable qui établissait cette égalité entre Français et indigènes est l'article 80 de cette constitution française de 1946 qui stipule que :

« Tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyen, au même titre que les nationaux français de la métropole ou des territoires d'outre-mer. Des lois particulières établiront les conditions dans lesquelles ils exercent leurs droits de citoyens. »²

D'ores et déjà, ce progrès amorcé au niveau constitutionnel par Charles de Gaulle connaîtra sans discontinuité une évolution certaine puisque les anciennes colonies françaises de l'A.E.F. tout comme celles de l'A.O.F. accédaient toutes aux indépendances en 1960 en passant respectivement par deux étapes majeures à savoir : l'Union Française et la loi cadre de 1956. En outre, la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) reste un fait historique majeur dans le processus de libération des peuples noirs d'Afrique soumis à l'impérialisme européen. Brazzaville, en jouant à la fois le rôle de capitale de l'Afrique Équatoriale Française et de la France Libre, avait su tirer son épingle de jeu puisqu'elle était au cœur de tous les enjeux de résistance et de libération à la fois des Français et des indigènes. Dès lors, il s'impose aux Français et aux Africains une grande reconnaissance historique à la ville de Brazzaville qui a été au cœur de tout l'enjeu de résistance et de libération à la fois des Français et des indigènes.

Conclusion

Rien ne pouvait soupçonner que le petit village des pêcheurs tékés, M'Foa, où Pierre Savorgnan de Brazza installait son premier poste lors de la conquête française, allait devenir une grande ville. Et pourtant, le 3 octobre 1880, ce poste devenait officiellement Brazzaville. Celle-ci jouait le rôle de capitale du Congo français avant la conquête de l'Oubangui-Chari et du Tchad. Après la conquête de ces deux territoires, le 15 janvier 1910, le Congo français fait place à l'Afrique Équatoriale Française et Brazzaville devenait également sa capitale. Aussi étrange que cela puisse paraître, entre 1940 et 1942, c'est-à-dire en pleine Seconde Guerre mondiale, cette ville de Brazzaville jouait en dehors de sa fonction traditionnelle de capitale de l'Afrique Équatoriale Française une autre fonction, celle de la capitale de la France Libre, à la suite de l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940. Finalement, entre 1940 et 1942, Brazzaville était une capitale double. Car elle était concomitamment la capitale de l'Afrique Équatoriale Française et la capitale de la France Libre. Ce fait reste inédit dans l'histoire de l'humanité. Car aucune capitale d'une fédération de colonies n'avait joué une telle fonction. Cette double fonction avait aussi un double enjeu majeur. Le premier enjeu majeur était celui de la résistance et de la libération des Français qui étaient sous l'occupation de l'Allemagne hitlérienne depuis l'armistice signé le 25 juin 1940 par le Maréchal Pétain. Le second enjeu majeur est celui de la résistance et de la libération des indigènes qui vivaient sous le mode de l'indigénisme au sein de l'empire colonial français dont les trois traits caractéristiques néfastes étaient le code de l'indigénat, l'impôt de capitation et le travail forcé. Cependant, nous retiendrons en tout état de cause que la Seconde Guerre mondiale a mis les colons français et les indigènes sur un même pied d'égalité en termes de prestige. Car l'indigène a vu son oppresseur être dans une situation analogue que la sienne, celle de l'opprimé. Et pour dire vrai, c'étaient les indigènes qui, par loyalisme, contribuaient de façon importante sinon remarquable à la libération des Français qui vivaient sous l'emprise de l'Allemagne hitlérienne, période au cours de laquelle l'État français en tant que tel n'existait plus. Robert Cornevin, dans cette perspective souligne en substance que « *le loyalisme fut remarquable et il faut rappeler que, durant la campagne de 1940, les contingents*

¹Préambule de la Constitution française de 1946.

²Article 80 de la Constitution française de 1946.

d'outre-mer représentaient 50% des pertes »¹. Le professeur Théophile Obenga à son tour soulignait que « *l'axe franco-africain a fourni à la France des soldats pour la libération de l'Europe et de la France elle-même au cours des deux guerres mondiales* »². Malheureusement, il faut l'avouer, une véritable reconnaissance certaine de la France ou des Français vis-à-vis de l'œuvre accomplie par les indigènes est loin d'être de mise. Autrement, cette histoire est véritablement méconnue par les Français, faute de symboles historiques suffisants susceptibles de la matérialiser. D'ailleurs, même les combattants indigènes des colonies françaises d'Afrique qui libéraient la « France occupée », de par leur sang, étaient traités par les « Français libérés » de « **tirailleurs** », un terme ingrat qui va à l'encontre même de la reconnaissance qu'ils mériteraient de fond en comble pour l'œuvre accomplie. Ainsi, le retrait de ce terme de « **tirailleurs** » des Dictionnaires de la langue française (*Larousse, Robert, Hachette*, etc.) constituera déjà *en soi* une marque de reconnaissance et un hommage mérité que le peuple français actuel aura rendu à ces braves combattants indigènes des **forces françaises d'Afrique noire** qui avaient libéré la France de l'occupation allemande hitlérienne.

A la lumière de tout ce qui précède, on ne peut donc pas ne pas reconnaître le rôle moniteur joué par Brazzaville dans la libération de la France qui était sous l'occupation de l'Allemagne hitlérienne. Ne pas le reconnaître, c'est véritablement cracher sur la face de l'histoire. Dès lors, Brazzaville ne mérite-t-elle pas une stèle de grande envergure au sein de la ville de Paris et des autres villes françaises en signe de reconnaissance du rôle moniteur qu'elle a su jouer en faveur de la libération de la France par le truchement de la France Libre ? Telle est donc la question soumise à la méditation à la fois aux hommes politiques et aux historiens français.

Bibliographie

- 1) Aïssi Antoine-Marie, « Les peuples de l'AEF face au système juridictionnel colonial », in *Centenaire de la Conférence de Berlin (1884-1885)*, Paris, Présence Africaine, 1987, pp. 363-387.
- 2) Ambrière Francis (sous dir.), *L'Afrique centrale ; Les Républiques d'expression française*, Paris, Librairie Hachette, 1962, 535 pages.
- 3) Cornevin Robert, « La III^e République et l'expansion coloniale », in *Centenaire de la Conférence de Berlin (1884-1885)*, Paris, Présence Africaine, 1987, pp. 219-235.
- 4) Cornevin Robert et Marianne, *Histoire de l'Afrique des origines à nos jours*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1966, 448 pages.
- 5) Durand Yves, *Histoire générale de la Deuxième Guerre mondiale*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1997, 989 pages.
- 6) Durkheim Émile, in [J.-M. HANNICK : Réflexions sur l'histoire – Notes , http://bcs.fltr.ucl.ac.be > Hist_fn](http://bcs.fltr.ucl.ac.be/Hist_fn)
- 7) Ki-Zerbo Joseph, *Histoire de l'Afrique Noire. D'Hier à Demain*. Paris, Hatier, 1978, 766 pages.
- 8) Cissoko Sékéné Mody, « L'Afrique Noire à la veille de la Conférence de Berlin », in *Centenaire de la Conférence de Berlin (1884-1885)*, Paris, Présence Africaine, 1987, pp. 75- 85.
- 9) *Histoire générale de l'Afrique*, volume VIII. *L'Afrique depuis 1935*, Paris, Présence Africaine /Edicef/UNESCO, 1989, 544 pages.
- 10) Obenga Théophile, « La reconquête intellectuelle de l'Afrique par les Africains », in *Géopolitique Africaine* n°37, juillet-septembre 2010, pp.157-162.
- 11) Suret-Canale Jean, « La politique coloniale française sous la III^e République », in *Centenaire de la Conférence de Berlin (1884-1885)*, Paris, Présence Africaine, 1987, pp. 199-218.

¹Robert Cornevin, « La III^e République et l'expansion coloniale », in *Centenaire de la Conférence de Berlin (1884-1885)*, Paris, Présence Africaine, 1987, p. 235.

²Théophile Obenga, « La reconquête intellectuelle de l'Afrique par les Africains », in *Géopolitique Africaine* n°37, juillet-septembre 2010, p.158.